

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Isabelle MOUROT - Mornélys LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Agathe CHEVALLIER - Gilles MOREL - Patricia PETIT (à partir du point N°2) - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M.Frédéric GILLET à Mme Isabelle MOUROT - M.Xavier BROUSTET à M.Antonio DE CARVALHO - Mme Stéphanie GONCALVES à Mme Isabelle DE CARVALHO - M.David CHEVALLIER à Mme Agathe CHEVALLIER - Mme Simone JAILLET à Mme Marie-Hélène GERVAIS - Mme Patricia PETIT à M.Patrice PAGEOT (au point N°1)/.

Absent :./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Sylvère FOURNIVAL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 25 JUIN ET 09 JUILLET 2015.

Le Conseil Municipal A **APPROUVE :**

[[A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 24 - ABSTENTIONS : 2 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT et Patrice PAGEOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2015 ;

[[A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 23 - ABSTENTIONS : 3 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT, Patrice PAGEOT et Nicole MARTIN)) le compte rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2015.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATION CONCERNANT LA VENTE ET LA REPRISSE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2015/029 :** Indemnités de sinistre suite au dégât des eaux de l'école élémentaire Jean Jaurès survenu le 12 septembre 2014.
- **DECISION N°AG/2015/030 :** Recours déposé par Monsieur DUQUESNOY devant le Tribunal Administratif de Melun.
- **DECISION N°AG/2015/031 :** Modification de la régie d'avances « Centres de Loisirs ».
- **DECISION N°AG/2015/032 :** Contrat de vente avec Théâtre en Stock pour l'organisation de spectacles et d'animations lors « Des Journées du Patrimoine », le dimanche 20 septembre 2015.
- **DECISION N°AG/2015/033 :** Contrat de maintenance avec la Société AVISS pour l'entretien du bloc de sécurité des locaux du Collège et de l'Ecole Elémentaire Jean Jaurès.

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à l'alinéa 8 de l'article L.2122-22, le Maire A **INFORME** le Conseil Municipal de la délivrance et de la reprise des concessions de cimetières entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015 :

DATES	CONCESSIONS	CASES COLUMBARIUM	TYPE	PRIX
07/01/2015	50 ans		Acquisition	182,94
13/01/2015	30 ans		Acquisition	76,22
16/01/2015	30 ans		Renouvellement	76,22
22/01/2015	30 ans		Renouvellement	76,22
21/05/2015	30 ans		Acquisition	185,00
07/05/2015		30 ans	Acquisition	630,00
22/06/2015	50 ans		Acquisition	395,00

4. ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **S'EST PRONONCE** sur la mise en non valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 698,06 euros conformément à la proposition de Monsieur le Trésorier Principal ;
- **A DIT** que la dépense sera imputée sur le budget aux comptes :
 - "6541 – créances admises en non valeur"
 - "6542 – créances éteintes".

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (Pour : 21 - Contre : 5 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et Patrick THERET)) :

- **A ADOPTE** la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2015, qui s'établit ainsi que suit :
 - **Section de Fonctionnement** : 137 557,39 €
 - **Section d'Investissement** : 318 340,00 €
- **A DIT** que le budget global s'équilibre ainsi :
 - **Section de Fonctionnement** : 5 260 561,29 €
 - **Section d'Investissement** : 1 165 477,23 €

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DU COMPLEXE SPORTIF MARCEL PAUL

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **A APPROUVE** la programmation des travaux de mise en conformité de l'éclairage du terrain de football du Complexe Sportif Marcel Paul ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Fédération Française de Football dans le cadre des appels à projets « Horizons Bleus 2016 » pour le financement des phases 1 et 2 ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Député de la 10^{ème} circonscription de Seine-et-Marne pour le financement de la phase 2 ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

7. MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SUR LE SECTEUR UA

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **A INSTAURE** un taux majoré de 12 % de la taxe d'aménagement sur la zone UA du Plan Local d'Urbanisme de la Commune ;
- **A DIT** que le taux de la taxe d'aménagement à 4 % reste inchangé sur le reste du territoire.

8. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES ENFANCE/JEUNESSE

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE le nouveau règlement intérieur des structures Enfance/Jeunesse.

9. MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE ENFANCE POUR LES ACTIVITES PREADOLESCENTS ET ADOLESCENTS

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (**POUR : 21 - ABSTENTIONS : 5** (Groupe de Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et Patrick THERET)) les nouveaux tarifs pour la structure « Horizon Loisirs », à compter du 1^{er} octobre 2015.

10. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et périscolaire - aide spécifique rythmes éducatifs entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, tout avenant tarifaire ci-rapportant convention et tous les documents y afférents.

11. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée établi pour les Etablissements Recevant du Public de la Commune de Brou sur Chantereine ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des dérogations telles que définies à l'article R.111-19-10 du Code de la construction et de l'habitation ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire a sollicité toutes demandes de subvention auprès des services de l'Etat permettant de financer lesdits travaux d'accessibilité ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

12. CONVENTION AVEC L'ANTAI (AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS) : MISE EN PLACE DE LA VERBALISATION

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 5 (Groupe de Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et Patrick THERET)) :

- A **APPROUVE** la Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire a sollicité toutes demandes de subvention auprès des services de l'Etat permettant de financer l'acquisition des équipements nécessaires à la verbalisation électronique ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

13. AVIS DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE SUR LE PROJET DE PLHI ARRETE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A EMIS A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur le projet de PLHi 2015-2021, arrêté par le Conseil Communautaire du 24 juin 2015.

14. RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE du rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

15. RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2014 DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF)

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE du rapport d'activité 2014 sur le prix et la qualité du service d'eau potable présenté par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

16. RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES (S.I.C.P.R.H.).

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE du rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH).

17. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 5 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER et Patrick THERET)) :

- A **APPROUVE** la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

18. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 22h00.